



Fiche d'information sur la mise en œuvre de mesures visant à prévenir et lutter contre les punaises de lit dans les modes d'accueil du jeune enfant (établissements d'accueil du jeune enfant, maisons d'assistants maternels, domicile des assistants maternels)

26 octobre 2023

L'installation de punaises de lit dans une structure ou un logement n'est pas liée à un manque d'hygiène mais nécessite une intervention rapide de ses occupants pour éviter au maximum l'étendue de l'infestation.

Une punaise de lit adulte est un petit insecte de la taille d'un pépin de pomme, qui a un corps de forme ovale. Brun et sans aile, un adulte à jeun mesure environ 5 à 7 mm de long. La larve mesure 1 mm. Après s'être nourri, il grossit légèrement et prend une teinte rouge sang foncé.

La punaise de lit se nourrit la nuit, principalement de sang humain en quelques minutes et retourne se cacher son repas terminé. Elle ne transmet pas de maladie mais peut causer des démangeaisons importantes voire des réactions allergiques.

La punaise de lit ne peut pas grimper facilement sur le métal ou les surfaces polies, encore moins voler ou sauter. Elle peut se déplacer sur plusieurs mètres et peut être transportée, notamment en se cachant dans les vêtements et valises. Elle aime les espaces sombres et les endroits calmes. Elle est difficile à repérer et peut s'insinuer dans les moindres espaces.

Une infestation de punaises de lits se constate cependant par :

- la présence de piqûres visibles sur la peau, souvent en rang d'oignon ou groupées ;
- la présence de punaises et de leurs déjections : petites taches noires sur le matelas, les draps, le sommier ou les murs ;
- la présence de grandes et longues traces de sang sur les draps. Elles sont dues à l'écrasement des punaises lors du sommeil de la personne.

En matière de lutte contre les punaises de lit, l'objectif est « zéro punaise ». Il n'y a pas de niveau d'infestation tolérable. Plus l'infestation est importante, plus les punaises de lit se déplacent dans les autres pièces de l'établissement d'où l'importance d'une identification et une élimination la plus précoce possible.

Dans le cadre d'une gestion intégrée des infestations, la réussite de la lutte est conditionnée au respect de six étapes¹ :

1. établir un diagnostic de certitude de la présence de punaises de lit ;
2. évaluer le niveau d'infestation et procéder si possible à l'isolement des locaux concernés pour éviter le transport des insectes ;

¹ Les détails sur les procédures à conduire sont recensés dans les documents ressources.

3. mettre en place une lutte physique (mécanique et thermique) en faisant appel à des professionnels le cas échéant :
 - a. ranger, laver, aspirer
 - b. utiliser une lutte par le chaud (chaleur sèche ou humide) ;
 - c. utiliser une lutte par le froid (pour le linge et les petits objets qui ne peuvent pas être lavés)
4. évaluer l'efficacité de cette lutte (réévaluer le niveau d'infestation). Éventuellement refaire une lutte proportionnelle et ciblée au niveau d'infestation restant ;
5. mettre en place une lutte chimique par un professionnel, en cas de persistance de l'infestation ;
6. mettre en place des outils de prévention pour éviter d'éventuelles infestations ultérieures

En cas de suspicion d'infestation dans le mode d'accueil, il convient de prendre l'attache du service départemental de PMI, en charge de l'accompagnement des modes d'accueil. Un diagnostic de certitude doit être établi dans les meilleurs délais afin de mettre en œuvre le plus rapidement possible les différentes étapes d'une gestion intégrée des infestations.

La détection de la présence des punaises de lit peut être réalisée par différents moyens (inspection visuelle active, par pièges passifs et actifs ou par détection canine). Cette détection reste essentielle pour la mise en œuvre des programmes de prévention et de lutte contre les punaises de lit, à condition qu'elles soient réalisées par un agent formé.

Aucune méthode ne peut être efficace à elle seule pour éliminer les punaises de lit d'un lieu infesté. Il faut considérer toutes ces méthodes comme constituant un panel d'outils à utiliser d'une manière adaptée dans le cadre d'une gestion intégrée selon les objets infestés et le niveau d'infestation du lieu concerné. Pour limiter les risques d'intoxication, les impacts sur l'environnement et l'augmentation de la résistance aux insecticides, les méthodes de lutte physique (mécanique et thermiques sont à privilégier). En cas de persistance de l'infestation, un traitement chimique par un professionnel peut être utilisé en complément, dans le respect des conditions d'usage et considérant l'état actuel des connaissances sur la résistance aux insecticides. Quels que soient les traitements mis en œuvre dans une structure, ils doivent être effectués par des professionnels formés et équipés qui pourront vous conseiller en fonction de la spécificité de l'accueil de jeunes enfants.

Il est également utile de sensibiliser les professionnels et les familles sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour prévenir et repérer une infestation par les punaises de lit. Il est recommandé d'inviter les familles à ne pas déposer d'effets personnels (vêtements, objets, etc.) en dehors du casier personnel de l'enfant accueilli.

Si un professionnel ou un enfant accueilli vit dans un foyer infesté, il convient qu'il soit vêtu de vêtements propres, préservés de risque d'infestation (laissés dans le casier ou vêtements de rechange dans le mode d'accueil). Ses vêtements sont lavés à 60 °C si possible ou congelés à - 20 °C pendant 48 heures. Il est aussi nécessaire de mettre en place le repérage réitéré d'une éventuelle infestation dans le mode d'accueil.

Il ne peut pas être refusé d'accueillir un enfant au motif de l'infestation de son foyer.

Pour plus d'informations, se référer aux documents suivants :

- Fiche du ministère de la santé et de la prévention « [infestations par les punaises de lit](#) »
- « [Punaises de lit ? L'État vous accompagne](#) » sur le site internet du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
- « [les punaises de lit en 13 questions](#) », Agence nationale de sécurité de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

Pour des informations complémentaires sur les étapes 3 et 5, se référer aux documents suivants :

- « [Les punaises de lits](#) », Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux Soins (CPIAS) Pays de Loire
- « [Conduite à tenir : punaises de lit en Grand Est](#) » CPIAS Grand Est
- « [Conduite à tenir en présence de PUNAISES DE LIT dans résident en ES et EMS](#) », CPIAS Iles de France
- Vidéo « [Tuto du CPIAS NA – Punaise de Lit](#) »